



---

## Conditions d'obtention d'un kit de couches lavables

---

La Communauté de Communes du Pays Rochois propose aux habitants résidants sur le territoire une mise à disposition gratuite d'un kit de couches lavables.

Les conditions obligatoires pour bénéficier du prêt gratuit d'un kit sont :

1. Résider dans l'une des neuf communes de la Communauté de Communes du Pays Rochois
2. S'acquitter de sa redevance des ordures ménagères
3. Être un particulier et un parent ou représentant légal d'un enfant âgé de moins de 3 ans
4. Avoir participé à l'un des ateliers d'information sur les couches lavables organisé, chaque mois par la CCPR par l'intermédiaire de son prestataire « My Eco House »
5. S'engager à utiliser les couches lavables prêtées et à les restituer en état au bout de 3 semaines
6. Être en accord avec le règlement de gestion informatisées des données disponible sur la page <https://www.ccpaysrochois.fr/mes-services-demarches/reduire-mes-dechets/les-couches-lavables/>

La prise en charge et le retour du kit s'effectuent par l'intermédiaire de notre prestataire « My Eco House ».

Le kit de couches lavable vous sera remis uniquement sur présentation du formulaire de prêt complété et signé par l'emprunteur. Ce formulaire sera remis à l'emprunteur le jour du suivi de l'atelier obligatoire.

L'entretien (lavage et séchage) du kit est à la charge de l'emprunteur durant toute la durée d'utilisation et devra respecter les conditions d'utilisation indiquées en atelier de formation.

La CCPR facturera à l'emprunteur du kit, et selon les tarifs en vigueur, les éléments détériorés.

Les demandes de prêts de kits seront traitées par ordre d'arrivée du formulaire de demande. Il est possible que les délais de réservation varient en fonction de la disponibilité.

Un seul kit sera accordé par famille.

En aucun cas, la CCPR ne pourra être tenue responsable de problèmes de santé ou d'hygiène que pourrait avoir l'enfant dans le cadre de l'utilisation du kit.